

M. Richard Didier, préfet, chargé de la mission de coordination pour l'accueil des réfugiés syriens auprès du directeur général des étrangers en France a organisé le 13 mai dernier une réunion d'information à destination des associations œuvrant dans le domaine de l'asile.

Cette réunion s'est tenue en présence notamment de MM. Philippe Leclerc, directeur du Bureau de Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations-Unies, Pascal Brice, Directeur Général de l'OFPRA, Olivier Massuelle, Chef de la section Droit et procédure de l'asile (Direction des Etrangers en France), Ahmed Chtabat, Directeur de l'Asile (Office français de l'immigration et de l'intégration), ainsi que les représentants des associations France-Terre d'asile, Revivre, Secours catholique.

MM. Patrice Mouchon, accompagné de Didier Destremau et Mme May Abdulhak, ont représenté l'Association d'Amitié France-Syrie à cette réunion.

Dispositif français de l'asile :

Face à la situation catastrophique sur le terrain par le nombre des personnes déplacées et réfugiées. Le Préfet Didier indique que la réponse française est double :

- Faciliter les dispositifs existants pour la reconnaissance au droit d'asile, notamment Le traitement des demandes par l'OFRA. Il y a eu 1700 recours au titre de l'asile en 2 ans avec un taux d'acceptation de 96%. Tous les réfugiés syriens ont pratiquement la qualité de demandeurs d'asile ;
-
- Mise en place de visa pour l'asile auprès des postes des ambassades. Il existe des centres de formation en Egypte, Liban, Jordanie, où l'OFRA effectue des entretiens pour déterminer la qualité du réfugié.

Les consulats et les ambassades (dont les effectifs ont été renforcés dans les pays limitrophes) ont toute latitude pour juger de la demande et de sa transmission au ministère de l'intérieur.

Quelques centaines de syriens ont pu en bénéficier.

300 visas pour asile ont été délivrés (Turquie, Jordanie)

Il n'y a pas de quotas pour la délivrance de visas longue durée en France.

Une société de services au Liban a été désignée pour sous-traiter les demandes près du Consulat.

M. Didier a ensuite précisé que sur le contingent d'accueil de 500 réfugiés en 2014 annoncé par le Président de la République en plus des demandes d'asile de droit commun, environ 400 dossiers avaient été acceptés à ce jour et que 115 arrivées étaient d'ores et déjà effectives.

Les personnes arrivées sont en provenance de Jordanie et du Liban, et ont été installées au Havre, Lens, dans les régions de l'Isère et le Bordelais.

Un autre groupe de 27 personnes, dont deux enfants handicapés, sont arrivés le 21 mai en provenance d'Egypte et ont été installés dans deux villages de Dordogne.

160 personnes sont attendues en juin en provenance du LIBAN. Ces familles ont été pré-identifiées par le HCR et ont eu des entretiens sur place avec des représentants de l'OFPRA.

Pendant l'été, il y aura 300 à 400 personnes de plus pour arriver au 500 prévus d'ici la fin de l'année 2014.

En ce qui concerne les réfugiés syriens en Egypte, le gouvernement français a décidé d'agir vite compte tenu de l'état de précarité de ces personnes.

Le gouvernement souhaite assurer un traitement approprié des dossiers de réfugiés syriens en privilégiant la qualité plutôt que la quantité, dans le cadre d'un politique d'insertion durable.

Les critères pris en considération étant ceux de la précarité, de la vulnérabilité et de l'existence d'un lien culturel avec la France (linguistique ou familial).

Les formalités administratives sont très courtes. Des groupes de 30 à 40 personnes sont accueillis, qui bénéficient d'un suivi psychologique et social, d'une couverture médicale et sont logés dans des espaces de droit commun.

La scolarisation des enfants est un facteur d'intégration rapide et est privilégié : cf. alertes auprès des inspecteurs d'académie, des classes d'accueil pour les étrangers sont créées dans les écoles.

Un partenariat est mis en place avec la collectivité territoriale. L'Etat prend en charge l'acheminement, le regroupement, les visites médicales.

Ces réfugiés se verront attribuer un logement, une couverture médicale et le RSA.

Actions du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies :

M. Philippe Leclerc, directeur du Bureau du Haut Commissariat aux Réfugiés en France, a indiqué que l'on enregistrerait plus de 3 millions de réfugiés dans les pays avoisinants la Syrie et 4 millions de déplacés.

Un quart de la population libanaise est constituée par les réfugiés syriens qui ont dépassé le million. Cela fragilise le tissu économique et social du pays.

900.000 en Turquie, 600.000 en Jordanie où un second camp de réfugiés vient d'ouvrir après Zaatari (Camp d'Azrak) (camps de 120 000 personnes dans des zones désertiques et le reste en zone urbaine), 220.000 réfugiés dans le nord de l'Irak, 135.000 personnes en Egypte, 20.000 personnes en Afrique du Nord.

Le HCR a fait une proposition pour que 100.000 personnes puissent bénéficier d'un accueil dans les pays industrialisés et en Europe en particulier.

21.972 engagements ont été confirmés en 2013-2014 dont 19.202 engagements européens (Allemagne : 13.500, Autriche : 1.500, Suède : 1.200, Norvège : 1.000, France et Norvège : 500....) etc. Chaque pays européens à sa propre politique d'accueil de ces réfugiés syriens.

En plus, 1.900 engagements non européens plus les Etats-Unis, dont l'Australie : 500, Canada : 200 + 1.100 parrainages privés, Nouvelle-Zélande : 100.

Le nombre de Syriens arrivant dans l'U.E. en quête d'une protection internationale continue d'augmenter : 88.711 demandes d'asile de syriens entre avril 2011 et février 2014 dont 51.119 en 2013.

Le plan de financement pour l'ensemble de ces réfugiés est de 4,5 milliard de US \$.

Il est urgent d'aider le Liban à supporter un tel afflux de population.

Le HCR tient à préciser que les 500 réfugiés syriens qui seront accueillis en France en 2014 viennent en plus des autres demandes de droit commun.

Les fonctionnaires de l'OFPRA font un travail remarquable faisant preuve d'une grande réactivité.

L'OFPRA envoie des équipes de fonctionnaires dans les régions où le HCR a pré-identifié des familles en souffrance.

Les réfugiés syriens de Saint-Ouen :

M. Pascal Brice, directeur général de l'OFPRA a indiqué qu'un dispositif exceptionnel avait été mis en place avec le Préfet de Seine Saint-Denis pour l'égalité des chances et les associations Revivre et France Terre d'asile pour accélérer les entretiens et les démarches sur place des syriens qui s'étaient installés Square de Saint-Ouen en avril dernier.

Ainsi 179 personnes ont été enregistrées (34 familles, 2 femmes isolées, 9 hommes isolés). 28 restent à déposer leurs demandes d'asile.

Les familles sont envoyées dans des CADA à Chambéry, Vichy, Roanne.

Enfin, M. Didier a indiqué que 5000 personnes dont des étudiants ont demandé des titres de séjour sur le territoire français depuis le début de la guerre.

M. Mouchon, tout en se réjouissant de la qualité de l'accueil français a considéré que cela est loin d'être suffisant pour être à la hauteur de la situation dramatique dans laquelle se trouve confronté le peuple syrien.

Il a insisté pour que soient développées des admissions humanitaires sous toutes les formes possibles afin que la France, terre d'asile, continue à être perçue d'une manière positive. Une association comme la nôtre travaille notamment pour maintenir et développer, non seulement dans le présent, mais également dans l'avenir, les relations entre la France et la Syrie et naturellement entre les hommes et les femmes qui les composent.

Le Préfet Didier a salué le travail accompli par toutes les associations impliquées dans l'aide aux réfugiés syriens dont l'Association d'Amitié France-Syrie.